

**DEPARTEMENT DE LA
CHARENTE MARITIME**

**ARRONDISSEMENT
DE ROCHEFORT**

CANTON DE ROYAN

COMMUNE DE ROYAN

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

SG n° 92.096

L'An mil neuf cent quatre vingt douze le 10 Novembre à 19 H, Le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Philippe MOST, Maire,

DATE DE CONVOCATION

4 Novembre 1992

DATE D'AFFICHAGE

4 Novembre 1992

ETAIENT PRESENTS : MM. MOST, LE GUEUT, HUGENDOBLER, CANDAU, M. BERLAND, Mme MONTRON, MM. BOISNARD, GAUGUIN, Mme FONTAN, Adjoints M. BARON, Mme BARRAUD-DUCHERON, MM. BENOIT, BUJARD, CHABANEAU, DINDINAUD, GUEZENNEC, LACOTTE, MONNARD, MUSSETTI, Mmes PARROU, PELTIER, MM. QUENTIN, RAULT, REVOLAT, SABATHIER, TAP, Conseillers formant la majorité des membres en exercice.

ETAIENT REPRESENTES : M. GAVEN par M. HUGENDOBLER
M. COASSIN par Mme BARRAUD-DUCHERON

ABSENTS- EXCUSES : MM. ALONSO - BARRIERE - MARCONI -
MOULINEAU

Mademoiselle BARRAUD-DUCHERON a été élue secrétaire de séance.

Nombre de Conseillers
en exercice : 32
Nombre de Présents : 26
Nombre de Votants : 27

OBJET : Conseil d'Administration de l'Hôpital - Délégué du Conseil Municipal

VOTE : Ne prend pas part au vote : 1
Abstentions : 2
UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES

Par délibération en date du 15 Janvier 1991, le Conseil Municipal a désigné :

- Monsieur Henri LE GUEUT
- Monsieur Pierre BENOIT

comme représentants de la Ville de ROYAN pour siéger au Conseil d'Administration de l'Hôpital.

Or, le décret 92-371 du 1er Avril 1992 pris pour l'application de la Loi 91-748 du 31 Juillet 1991 portant réforme hospitalière, stipule que, parmi les Administrateurs siégeant au sein des Conseils d'Administration des établissements publics de Santé, figurent trois membres du Conseil Municipal élus en son sein.

Il convient donc de compléter la représentation du Conseil Municipal.

LE CONSEIL MUNICIPAL

- OUI l'exposé de Monsieur le Rapporteur,
- VU la réforme hospitalière
- VU la lettre de la Direction Départementale de l'Action Sanitaire et Sociale en date du 10 Août 1992 demandant la désignation d'un nouvel Administrateur pour compléter la représentation du Conseil Municipal de ROYAN,
- APRES en avoir délibéré,

DECIDE

- de désigner Monsieur François CHABANEAU comme troisième représentant du Conseil Municipal de ROYAN pour siéger au sein du Conseil d'Administration de l'Hôpital.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,
Ont signé au Registre Messieurs les Membres présents,
Pour extrait conforme,
Pour le Maire,
Le Premier Adjoint,
H. LE GUEUT

**Déposé à la S/Préfecture de Rochefort
le 16 Novembre 1992
Application Loi N°82213 du 2 Mars 1982
Certifié Conforme
Mairie de Royan
Par délégation du Maire,
Le Secrétaire Général Adjoint,**